

# Nouvelles du C.A.

Volume 21, no 4 (No 444, 17 avril 2024)

## **Modification de grilles de programmes**

Le conseil d'administration a adopté les grilles de programme des diplômes d'études collégiales des programmes Techniques de métiers d'art – Spécialisation Maroquinerie (cuir) (573.AG) et Technologie de l'électronique : Audiovisuel (243.Ho) telles qu'elles ont été présentées.

## **Acquisition de caméras de studio de télévision**

Le Cégep souhaite procéder à l'acquisition de quatre ensembles de chaînes de caméra studio incluant les trépieds pneumatiques, les contrôles d'objectifs aux poignées et le câblage de fibre optique pour permettre aux étudiantes et étudiants d'acquérir les compétences nécessaires pour utiliser ce type d'équipement qui correspond aux normes de qualité présente dans l'industrie de la production télévisuelle.

Les membres du conseil ont autorisé l'octroi du contrat d'acquisition à l'entreprise C.E.V. inc., pour un montant de 285 903 \$ avant taxes, plus une somme supplémentaire de 28 590,30 \$ représentant 10 % pour couvrir les contingences.

## **Contrat pour la concession pour les services alimentaires**

Le contrat actuel pour la concession des services alimentaires se termine le 30 juin 2024 et le Cégep doit octroyer un contrat pour les prochaines années.

Le C.A. a octroyé le contrat de concession des services alimentaires à Laberge Services Alimentaires pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2027 avec option de renouvellement pour deux années subséquentes ou deux périodes subséquentes d'une durée d'une année chacune.

## **Contrat d'acquisition d'une solution de réseau sans-fil (wifi)**

Le Collège doit moderniser son offre de service concernant l'accès au réseau sans-fil en procédant à l'acquisition d'une solution moderne en remplacement des équipements actuels désuets qui ne répondent plus aux besoins. La solution souhaitée repose sur un déploiement d'équipements (bornes sans-fil) de toute dernière génération dans les locaux du cégep, combiné à un environnement de gestion déployé en mode infonuagique, en conformité avec les obligations gouvernementales.

Le conseil d'administration a autorisé l'octroi du contrat d'acquisition d'une solution de réseau sans-fil au plus bas soumissionnaire conforme qui sera identifié à la fin du processus d'appel d'offres, pour un montant maximal de 374 000 \$ avant taxes, incluant 10 % de contingences.

## **Mandat auprès de Collecto pour l'octroi d'un contrat de surveillance active (SOC)**

Le Collège souhaite se joindre au regroupement sous la responsabilité de Collecto Services regroupés en éducation visant à sélectionner un prestataire de services pour l'octroi d'un contrat

# Nouvelles du C.A.

de services professionnels de surveillance active (SOC) pour des établissements d'enseignement de niveau collégial au Québec. Il s'agit de maintenir l'intégrité et la sécurité des systèmes d'information des établissements participants, de garantir la protection de leurs données contre toute menace, qu'elle soit interne ou externe et de renforcer la sécurité de leurs actifs informationnels.

Les membres du conseil ont autorisé l'adhésion au regroupement de Collecto visant l'octroi d'un contrat de service pour une période initiale de 3 ans, qui pourrait être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'un an, pour un montant ne dépassant pas 390 000 \$ avant taxes ainsi qu'une somme supplémentaire de 39 000 \$ représentant 10 % de la valeur totale du contrat pour couvrir les contingences.

## **Supplément au contrat de travaux de construction pour la mise aux normes du bloc A : puits no 4 et réaménagement 5<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> étages**

Lors de la dernière assemblée ordinaire du conseil d'administration, le Collège demandait l'autorisation d'octroyer un contrat de travaux de construction pour la mise aux normes du bloc A. Au terme du processus d'appel d'offres public, le contrat a été octroyé à l'entreprise Rellocon inc., au montant de 2 169 298 \$ avant taxes. Le coût des travaux est supérieur à l'estimation qui avait été réalisée et une provision de 10 % de la valeur du contrat est requise pour couvrir les contingences.

Le C.A. a autorisé une somme supplémentaire de 168 627,80 \$ avant taxes au contrat de construction de l'entreprise Rellocon inc. pour couvrir la contingence de 10 % du coût total du contrat.

## **Budget d'investissement en équipements 2024-2025**

Les équipements sont financés par diverses enveloppes budgétaires dédiées aux immobilisations, dont les principales proviennent des allocations du ministère pour le maintien en appareillage, outillage et bibliothèque (MAOB), ainsi que les allocations pour le soutien à l'acquisition d'équipements numériques à des fins pédagogiques (PAN). Le Ministère n'a pas encore confirmé les budgets disponibles pour 2024-2025.

Nous avons posé l'hypothèse que les enveloppes devraient être similaires à celles confirmées pour l'année précédente. À ces estimations s'ajoute un montant de 1 670 000 \$, obtenu de soldes d'enveloppes antérieures non dépensées, de réserves constituées pour des projets d'envergure et d'enveloppes spécifiques. De plus, à l'instar des dernières années, les demandes sont supérieures au budget disponible.

Au terme d'une analyse et de la priorisation, la Direction des finances et des entreprises autofinancées et la Direction générale recommandent l'adoption d'un budget de 4 300 000 \$ pour l'acquisition d'équipements en 2024-2025, sous réserve des crédits budgétaires suffisants

# Nouvelles du C.A.

provenant des annexes de financement MAOB et PAN, ce qui a été adopté par les membres du conseil, sous réserve de l'approbation des crédits par le Conseil du trésor du Québec.

## **Budget d'investissement 2024-2025 : Norme réfection, transformation et déficit d'entretien**

La norme des allocations d'investissement pour le maintien du parc immobilier se divise en trois catégories : les réfections, les transformations et la prise en charge du déficit de maintien des actifs. Plusieurs projets de réfection ont été identifiés afin de garder en bon état les installations du Collège et de prolonger leur vie utile, comme planifiés à notre plan de gestion de maintien des infrastructures.

Le conseil d'administration a adopté le budget d'investissement 2024-2025 pour un montant de 4 154 700 \$, sous réserve de l'approbation des crédits par le Conseil du trésor du Québec.

## ***Politique d'approvisionnement en biens, en services et en travaux de construction***

La *Politique d'approvisionnement en biens, services et travaux de construction* établit l'encadrement prescrit en matière d'acquisition de biens, de services ou d'octroi de contrats de travaux de construction au cégep du Vieux Montréal. Elle vise à assurer la gestion optimale des ressources du Cégep par un approvisionnement efficace à moindre coût, tout en respectant les besoins des requérants en biens, en services et en travaux de construction.

La *Politique d'approvisionnement en biens, services et travaux de construction* a été adoptée par le conseil.

## **Politiques désuètes**

Le Collège a amorcé l'actualisation de son cahier de gestion. Il s'agit de procéder à l'abrogation des politiques qui ont été identifiées comme désuètes.

Les membres du C.A. ont abrogé les politiques désuètes présentées.

## **Prochaine réunion :**

La prochaine rencontre se tiendra le 12 juin 2024, à 17 h 30.